

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_A066-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A066

OBJET : Habitat - Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire - « Foyer des Lads» à Cabriès - 19 logements PLAI – Phocéenne d'Habitations

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMIEL Michel – AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne – ARNAUD Christian – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte – BERENGER Patrice – BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul – BONTHOUX Odile - BORDET André – BOUTILLOT Guy – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BRUNET Danièle - BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAVENNE Chantal – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DILLINGER Laurent – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – EL MIRI Mustapha – FERAUD Pierre – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINDE André – GUINIERI Frédéric – HAMARD OULMI Nadira – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LUVERA Georges – MANCIEL Joël – MARTIN Richard – MARTIN Régis – MAUREL-CHORDI Suzanne – MAUREL Jacques – MAURICE Jany – MEI Roger – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PAPA Chantal – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PONTET Anthony – PRIMO Yveline – RIVORY Olivia – ROUARD Alain - ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – VALETA Marie-José – VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre – BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à CURINIER Erick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette- SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri - TRINQUIER Noëlle donne pouvoir à VENEL Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BENNOUR Dahbia - BRAMI Héliot - DE PERETTI François-Xavier – DECARA Yannick – DEVAUX Pierre – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Michel – GUEZ Daniel – JONES Michèle – LAFON Henri – LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François – MATAS Henri – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – NELIAS Mireille – PELLENC Roger - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

**Objet : Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire-
« Foyer des Lads » à Cabriès - 19 logements PLAI – Phocéenne
d'Habitations
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

La Phocéenne d'Habitations sollicite l'octroi d'une subvention de **111 256 €** pour la construction de 19 logements collectifs, au titre du logement locatif social

Exposé des motifs :

A l'occasion d'une mise en cohérence avec la RT 2012, applicable aux permis de construire déposés à compter du 1^{er} janvier 2013, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire (délibération N°2013_A031 du 28 mars 2013) les modalités de soutien à la production de logements sociaux sous forme de forfaits selon le type de financement de l'opération et sa surface utile.

La Phocéenne d'Habitations sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ses subventions au logement social concernant la construction d'un bâtiment R+2 comprenant 19 logements collectifs sur le site du centre d'entraînement de chevaux de courses de Cabriès, situé sur le massif de l'Arbois.

Une extension du foyer existant (29 logements) s'avère aujourd'hui nécessaire compte tenu de l'accroissement de l'activité du centre.

Ce foyer de jeunes travailleurs destiné aux lads et apprentis jockeys comprendra 9 T1' et 10 T2 pour une surface utile de 618,09m².

L'ensemble de la résidence est géré par l'AFASEC (*Association de Formation et d'Action Sociale des Ecuries de Course*), qui a obtenu l'agrément pour la gestion des résidences sociales en décembre 2012.

Le démarrage des travaux est prévu au 3^{ème} trimestre 2014 pour une livraison au 2^{ème} semestre 2015.

Le prix de revient de ces 19 logements s'élève à **1 819 836** (TVA à 5%).

↳ La subvention sollicitée au titre du forfait logement locatif social, en application de la délibération N° 2013_A031 s'élève à **111 256 €** :

Plan de financement prévisionnel :

Prêts PLAI	1 524 280 €
Etat (dont SF « 1 € pour 1 € »)	152 000 €
Action Logement « 1€ pour 1 € »	32 300 €
CPA forfaits	111 256 €
TOTAL	1 819 836 €

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
CABRIES	Phocéenne d'Habitations	Foyer des Lads	Résidence des courses hippiques Les Plaines d'Arbois 13480 CABRIES	19	1 819 836 €	Forfaits PLAI RT 2012	111 256 €
TOTAL subventions							111 256 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N° 2013_A031 du Conseil Communautaire du 28 mars 2013 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur des opérations de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 13 décembre 2013;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **111 256 €** à la Phocéenne d'Habitations ;

APPROUVER les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;

AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DIRE que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT**

**Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Service Habitat**

N°

CONVENTION
entre
la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
et
PHOCEENNE D'HABITATIONS

**Opération « Foyer des Lads»
Située à Cabriès**

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Foyer des Lads» réalisée par Phocéenne d'Habitations au titre des aides au logement locatif social.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en
exécution de la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 janvier 2014
d'une part,

ET

La Phocéenne d'Habitations, représentée par son Directeur Général, Monsieur
Stéphane BONNOIS, agissant en exécution de la délibération du Conseil de Surveillance
en date du
d'autre part,

Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la Communauté
du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Construction neuve - Acquisition-amélioration : aide forfaitaire à la surface utile :
délibération N° 2013-A031 du 28 mars 2013
- Aide à la réhabilitation : délibération n°2009-A055 du 15 mai 2009, confirmée par
délibération N° 2013-A031 du 28 mars 2013

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de
participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Foyer des
Lads» réalisée par Phocéenne d'Habitations au titre des aides au logement social pour
la réalisation de 19 logements sociaux de type PLAI à Cabriès.

Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du 15 janvier 2014, la Communauté du Pays d'Aix a attribué
une aide d'un montant de **111 256 €**. Cette aide correspond aux forfaits pour
logements locatifs sociaux RT 2012.

Article 3 – Caractère de l'aide

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.
Si la surface utile de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera
recalculé au prorata des surfaces effectivement réalisées

Article 4 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 30% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur Général. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux), accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur Général (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

**Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le**

Pour S.N.H.M.

Pour la Communauté du Pays d'Aix

**Le Directeur Général
Stéphane BONNOIS**

**Le Vice Président Délégué
Jean-Claude FERAUD**

*Conformément à la délibération N° du Conseil
Communautaire du 15 janvier 2014*

OBJET : Habitat - Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire - « Foyer des Lads» à Cabriès - 19 logements PLAI – Phocéenne d'Habitations

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 JAN. 2014